



Les décrets signés par le Président de la République, en date du 28 avril 2017, sanctionnant deux autorités policières ont été annulés par le Tribunal administratif de Yaoundé, l'information est du journal Kalara, en kiosque ce mardi 12 mars 2019.

A en croire le journal de Guibai Gatama, le commissaire de police Joël Angu Mbangah, révoqué par décret présidentiel le 28 avril 2017, pour « manquement aux consignes et compromission portant atteinte à la considération de la police », a été réhabilité le 5 mars 2019 par le Tribunal Administratif de Yaoundé.

Il officiait à l'Emi-Immigration de Maroua dans l'Extrême-Nord. Tout part d'une affaire de passeport dont un citoyen soutient avoir versé 75 000 FCFA au lieu de 53 000 FCFA (prix du passeport à cette époque). Les juges du tribunal après requête du commissaire rapporteront que la procédure disciplinaire ayant abouti à son exclusion était entaché d'irrégularités. Et par conséquent, le policier devra regagner les rangs de la police.

Le deuxième décret présidentiel annulé porte sur la rétrogradation de Anselme Moapoum Mempouth, commissaire de police principal. Il était accusé de « violation de consignes et indécatesse ou compromission portant atteinte à la considération de la police».

Le policier en service à la division régionale de la police judiciaire de l'Extrême-Nord au

moment des faits, était accusé d'avoir exercé la pression sur un usager pour le paiement de bakchich à hauteur 245 000 FCFA. Les juges après requête vont soutenir qu'il n'y a pas assez de preuves pour sanctionner le commissaire Moapoum Mempouth.